

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024****Date de convocation :**

19/09/2024

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Yasine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ)

Absents : Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Clara ROSE, Georges PERALBA

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/62 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAISON DES ŒUVRES EN VUE DE LA CRÉATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS TRANCHE 1

Le Maire rappelle le projet de restructuration de la Maison des Œuvres en vue de la création de la Maison des associations et les délibérations de novembre 2023 et de juillet 2024 pour la maîtrise d'œuvre. L'objectif est d'adapter le bâtiment pour y recevoir les associations culturelles de la commune, tout en rénovant la construction et en améliorant significativement la performance énergétique et son accessibilité.

Le programme a été étudié avec les associations partenaires qui partageront alors des locaux adaptés et aménagés selon leurs besoins artistiques. Les objectifs sont multiples : Développer des **partenariats locaux** autour de la culture et soutenir les actions générées par ces partenariats ; Mettre à disposition un **espace adapté** aux expositions, dans les locaux partagés ; Faciliter la **mobilité** du public ; Encourager la vie en **collectivité** et la **solidarité** à travers des lieux et actions communes.

L'ensemble du programme a été évalué à 1,7 millions d'euros HT, il a donc été découpé en trois tranches fonctionnelles et le présent dossier est la première phase, dans le bloc A destiné à la poterie, au dessin / peinture, à la couture et aux réunions diverses. Les aménagements extérieurs sont également prévus, pour un coût de **694 674,71 € HT**.

Notre démarche s'inscrivant dans une démarche d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, et de mise en conformité d'un lieu historique et patrimonial, le dossier est éligible au programme ADES (Aide Directe aux Equipements Structurants) du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour permettre la réalisation d'investissements structurants pour le territoire.

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la tranche 1 de rénovation de la maison des œuvres, pour un coût de 694 674,71 € HT.

VALIDE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental des P-O (ADES)	20 %	138 934,94 €
Autofinancement	80 %	555 739,77 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 26 septembre 2024

Le Maire



William BURGHOFFER

